

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
19 titulaires et 19 suppléants

Présents :
13 titulaires et 1 suppléants

Excusés/absents :
6 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 1
18 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation

22 septembre 2022

Numéro de la délibération

22-15

Objet de la Délibération

Plan de financement prévisionnel
aide préparatoire à la candidature
LEADER 2023-2027

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes, à Milhaud, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Bruno FERRIER, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Rémi NICOLAS et Monsieur Jean-Luc DESCLOUX.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Madame Myriam NESTI, Madame Claudine SEGERS, Madame Eliane LACROIX, Monsieur Thierry PESENTI, Monsieur Julien SANCHEZ et Monsieur Max SOULIER.

Avait donné pouvoir :

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI.

Vu la délibération 22-14 du 6 octobre 2022 portant sur la désignation du PETR Garrigues et Costières de Nîmes en tant que structure juridique porteuse du GAL ;

Considérant que pour accompagner le GAL dans l'élaboration d'une candidature pour les années 2023-2027, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes souhaite faire appel aux services d'un prestataire pour coanimer une grande concertation territoriale ;

Il est proposé de valider le plan de financement suivant et solliciter une subvention dans le cadre du dispositif prévu par la Région Occitanie permettant une aide préparatoire à la réponse à l'appel à candidature (mesure 19.1).

DEPENSES		RESSOURCES	
Dépense éligible forfaitaire (accompagnement concertation/stratégie)	20 500 €	LEADER	16 400 €
		Autofinancement PETR	4 100 €
TOTAL	20 500 €	TOTAL	20 500 €

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
19 titulaires et 19 suppléants

Présents :
13 titulaires et 1 suppléants

Excusés/absents :
6 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 1
18 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation

22 septembre 2022

Numéro de la délibération

22-15

Objet de la Délibération

Plan de financement prévisionnel
aide préparatoire à la candidature
LEADER 2023-2027

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le _____
Et publication ou notification
Le _____

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

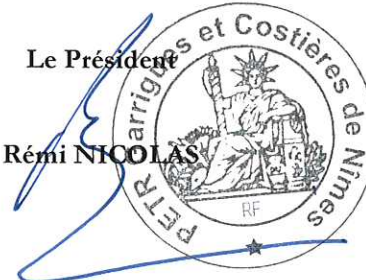
- De valider le plan de financement prévisionnel de l'ingénierie supplémentaire mobilisée pour la réponse à l'appel à candidature LEADER 2023-2027 ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs identifiés ;
- D'autoriser le Président à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président
Rémi NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
14 OCT. 2022
Bureau du Courrier